

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01543

Numéro SIREN : 509 663 696

Nom ou dénomination : DURET PROMOTEUR

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2019 sous le numéro de dépôt 9826

Bureau Clisson
ZA de Cailin
Route de Nantes
44190 Clisson

T : +33(0) 2 40 54 03 34

strego.clisson@bakertilystrego.com
www.bakertilystrego.com

EURL DURET PROMOTEUR

Promotion et Gestion Immobilière

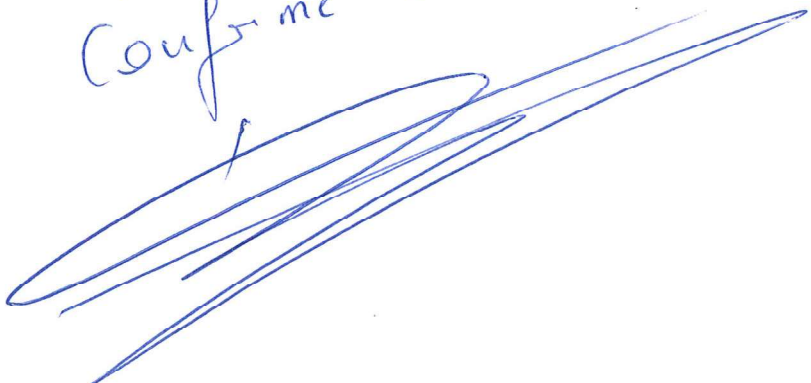
10 Rue Augustin Fresnel
Bâtiment BX2
85600 MONTAIGU

Siret : 50966369600011

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Pour copie certifiée
Conforme à l'original



Sommaire

Attestation de Présentation	1
1. Etats Financiers	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
Compte de Résultat (suite)	6
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultat	14
Autres informations	15
3. Détail du Bilan	16
Détail Bilan Actif	17
Détail Bilan Passif	18
Tableau des emprunts	19
4. Détail du Compte de Résultat	20
Détail du Compte de Résultat	21
Soldes Intermédiaires de Gestion	24
5. Documents Fiscaux	25



d'expert comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'EURL DURET PROMOTEUR pour l'exercice du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	1 500 901
Chiffre d'affaires	3 190 967
Résultat net comptable (Bénéfice)	302 061

A Clisson
Le 18 avril 2019

Pour STREGO

Vincent ROTUREAU
Expert-Comptable

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	39 859	2 299	37 560	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	373 496	230 345	143 151	106 918
Immobilisations corporelles en cours	6 470		6 470	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	40		40	50
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	190		190	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	420 055	232 644	187 411	106 968
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	504 000		504 000	358 200
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 398
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	559 795		559 795	693 038
Autres créances	116 900		116 900	664 911
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	76 655		76 655	228 953
Charges constatées d'avance (3)	56 141		56 141	43 053
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 313 491		1 313 491	1 990 553
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 733 546	232 644	1 500 901	2 097 521
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	58 480	58 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	164 693	164 693
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 848	5 848
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 561	16 211
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	302 061	556 350
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	547 642	801 581
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		2 079
Total III		2 079
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	84 079	19 387
Emprunts et dettes diverses (3)	77 591	139 213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 349	553 868
Dettes fiscales et sociales	396 939	460 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 730	67 190
Autres dettes	572	53 495
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	953 259	1 293 861
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	1 500 901	2 097 521
(1) Dont à plus d'un an (a)	79 815	5 263
(1) Dont à moins d'un an (a)	873 444	1 288 598
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 190 967	3 091 584
Chiffre d'affaires net	3 190 967	3 091 584
Dont à l'exportation		
Production stockée	145 800	358 200
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	32 570	24 265
Autres produits	556	3
Total I	3 369 893	3 474 052
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 670 787	1 647 932
Impôts, taxes et versements assimilés	34 825	23 202
Salaires et traitements	867 381	727 491
Charges sociales	313 884	223 649
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	22 167	32 427
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	31 460	24 796
Total II	2 940 505	2 679 497
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	429 388	794 555
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	986	7 443
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	986	7 443
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	521	787
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	521	787
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	465	6 657
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	429 853	801 212

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	20	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	2 079	
Total produits exceptionnels (VII)	2 099	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	226	20 166
Sur opérations en capital	20	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 079
Total charges exceptionnelles (VIII)	246	22 245
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 853	-22 245
Participation des salariés aux résultats (IX)	29 294	56 784
Impôts sur les bénéfices (X)	100 351	165 833
Total des produits (I+III+V+VII)	3 372 978	3 481 496
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 070 918	2 925 146
BENEFICE OU PERTE	302 061	556 350
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		7 443
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL DURET PROMOTEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 500 901 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 302 061 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 299	37 560		39 859
Immobilisations corporelles	315 096	64 870		379 966
Immobilisations financières	50	200	20	230
Total	317 445	102 630	20	420 055
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 299			2 299
Immobilisations corporelles	208 178	22 167		230 345
Immobilisations financières				
Total	210 477	22 167		232 644
ACTIF NET				187 411

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 733 026 euros

Et se ventile

- A moins d'un an 732 836 euros
- A plus d'un an 190 euros

Notes sur le bilan**Actif circulant****Produits à recevoir**

Montant	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	9 576
Autres créances	40 451
Disponibilités	
Total	50 027

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 58 480 euros décomposé en 5 848 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 953 259 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	84 079	4 264	79 815	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	363 349	363 349		
Dettes fiscales et sociales	396 939	396 939		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 730	30 730		
Autres dettes	78 163	78 163		
Produits constatés d'avance				
Total	953 259	873 444	79 815	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	15 308			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 165
Dettes fiscales et sociales	128 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	302 603

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

Montant	
Charges d'exploitation	56 141
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	56 141

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société EURL DURET PROMOTEUR est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GROUPE DURET IMMOBILIER, 10 Rue Augustin Fresnel 85600 MONTAIGU.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 106 588 euros

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) perçu en 2018 au titre des salaires de l'année 2017 s'est élevé à 26 620 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fonds de roulement.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 31 850 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE vient en diminution des charges d'exploitation. Il est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Ce crédit est fiscalement non imposable.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Notre société prévoit d'affecter ce crédit d'impôt à, notamment, des efforts en matière d'investissement, de recherche, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution de son fonds de roulement.

DURET PROMOTEUR
Société à responsabilité limitée
au capital de 58 480 euros
Siège social : 10, Rue Augustin Fresnel PA de
la Bretonnière, Immeuble BX2
85600 MONTAIGU VENDEE
509 663 696 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf,

Le vingt-huit juin,

A 9 heures 30,

Les associés de la société **DURET PROMOTEUR**, société à responsabilité limitée au capital de 58 480 €, divisé en 5 848 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Assiste à l'Assemblée :

La société GROUPE DURET IMMOBILIER,

Propriétaire de.....5 848 parts sociales

Représentée par la société DURET HOLDING, elle-même représentée par Monsieur DURET Alain, en sa qualité de Gérant.

Associée unique de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alain DURET**, co-gérant.

En présence de Madame Stéphanie DURET et Monsieur Frédéric ROUSSELOT, cogérants non associés de la société.



Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,**
- **Approbation des charges non déductibles,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur la convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant d'ouvrir la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 302 060.68 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 3 211 euros.

En conséquence, l'assemblée unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



**DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 302 060.68 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice.....302 060.68 euros

Affectation

- La somme de 300 000.00 euros
à titre de dividendes aux associés
soit 51.30 euros par part
- Le solde, soit.....2 060.68 euros
en totalité au compte « Autres réserves »
qui s'élève ainsi à 18 621.29 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 300 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.



Rappel des dividendes distribués

L'Associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017	556 000€	/	/
31/12/2016	199 000€	/	/
31/12/2015	39 000€	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'Associé unique précise qu'en application de l'article R.223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

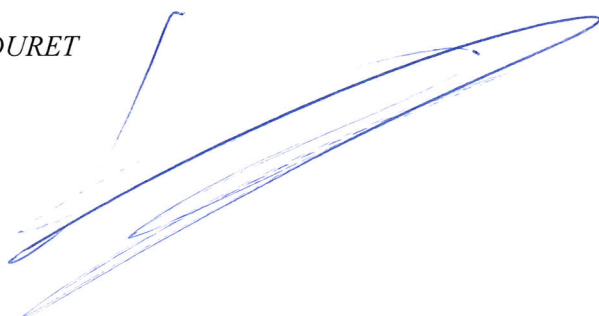
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal

La société GROUPE DURET IMMOBILIER,

Alain DURET



CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

Convention réglementée conclue au cours de l'exercice :

- **Convention de prestations administratives entre la Société et COTE PARC, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2018, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société COTE PARC des prestations administratives pour un montant de 1 000€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et RENOIR LA ROCHE, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2018, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société RENOIR LA ROCHE des prestations administratives pour un montant de 1 000€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et DES ARTS, dont le gérant commun est Frédéric ROUSSELOT par intermédiaire de la société MD2R PROMOTION**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2018, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société DES ARTS des prestations administratives pour un montant de 1 000€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et 7^e ART, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2018, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société 7^E ART des prestations administratives pour un montant de 1 000€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de location de bureaux et parkings entre la Société et SCI IMOTRIO, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

La Société SCI IMOTRIO a loué à la Société DURET PROMOTEUR des bureaux et des parkings de stationnement, en vertu d'un bail commercial de location durant l'année 2018. Le montant des loyers pour la période du 01/06/2018 au 31/12/2018 s'est élevé à la somme de 45 038.46€.

- **Convention de location de bureaux et parkings entre la Société et ESPACIMO, dont le gérant Alain DURET est commun aux deux sociétés**

La Société ESPACIMO a sous-loué à la Société DURET PROMOTEUR des bureaux et des parkings de stationnement, en vertu d'un bail commercial de location durant l'année 2018. Le montant des loyers pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'est élevé à la somme de 13 187.04€.



- **Convention de prestations administratives entre la Société et Groupe DURET IMMOBILIER, associé unique**

Selon la convention signée en date du 01 janvier 2018, la Société GROUPE DURET IMMOBILIER a refacturé à la société DURET PROMOTEUR des prestations administratives pour un montant de 455 347.87€ sur l'exercice 2018.

Convention réglementée conclue au cours d'exercices précédents et dont l'exécution se poursuit au cours de l'exercice clos :

- **Convention de location de bureaux et parkings entre la Société et GROUPE DURET IMMOBILIER, associé unique**

La Société GROUPE DURET IMMOBILIER (dont M. DURET Alain est le représentant légal) a sous-loué à la Société DURET PROMOTEUR des bureaux et des parkings de stationnement, en vertu d'un bail commercial de sous-location durant l'année 2018.

Le montant des loyers pour la période du 01/01/2018 au 31/05/2018 s'est élevé à la somme de 17 500.85€.

- **Avance en compte-courant d'associé entre la Société et GROUPE DURET IMMOBILIER, associé unique**

Des avances ont été faites en compte-courant par la Société GROUPE DURET IMMOBILIER à la Société DURET PROMOTEUR durant l'exercice 2018. Le montant de ces avances s'élève au 31/12/2018 à la somme de 77 590.71€.

Il a été servi des intérêts sur ces avances au taux fiscalement déductible de 1.47% pour un montant de -986.26€.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et AGENCES DURET, société sœur dont la gérante Stéphanie DURET est commune aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société AGENCES DURET des prestations administratives pour un montant de 61 319€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et EUCLEIA, société sœur dont la gérante Stéphanie DURET est commune aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société EUCLEIA des prestations administratives pour un montant de 14 436€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et OUEST AMO, société sœur dont les co-gérants Alain DURET, Frédéric ROUSSELOT et Stéphanie DURET sont communs aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société OUEST AMO des prestations administratives pour un montant de 29 412€ sur l'exercice 2018.



- **Convention de prestations administratives entre la Société et FINANSUR, société sœur**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société FINANSUR des prestations administratives pour un montant de 1 564€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et Groupe DURET IMMOBILIER, associé unique**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société GROUPE DURET IMMOBILIER des prestations administratives pour un montant de 21 531€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et ESPACIMO, société sœur dont le gérant Alain DURET est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société ESPACIMO des prestations administratives pour un montant de 2 836€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et SCI DUOT, dont Stéphanie DURET est à la fois associée de la SCI DUOT et co-gérante de DURET PROMOTEUR**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société SCI DUOT des prestations administratives pour un montant de 1 772€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et SCI IMOTRIO, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société SCI IMOTRIO des prestations administratives pour un montant de 1 772€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et DUOT PROMOTION, société sœur dont les co-gérants Alain DURET, Frédéric ROUSSELOT et Stéphanie DURET sont communs aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société DUOT PROMOTION des prestations administratives pour un montant de 5 000€ sur l'exercice 2018.

- **Convention de prestations administratives entre la Société et EDEN PROMOTION, société sœur dont les co-gérants Alain DURET, Frédéric ROUSSELOT et Stéphanie DURET sont communs aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société EDEN PROMOTION des prestations administratives pour un montant de 7 000€ sur l'exercice 2018.

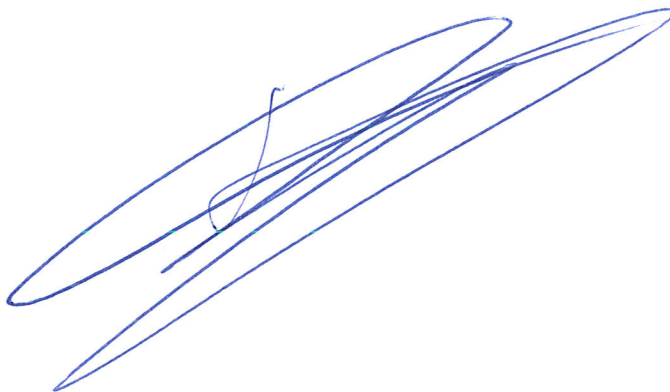
- **Convention de prestations administratives entre la Société et LES SEMAILLES, dont le gérant Alain DURET est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société LES SEMAILLES des prestations administratives pour un montant de 2 000€ sur l'exercice 2018.



- **Convention de prestations administratives entre la Société et CITY LA ROCHE, dont le gérant Frédéric ROUSSELOT est commun aux deux sociétés**

Selon la convention signée en date du 1^{er} décembre 2017, la Société DURET PROMOTEUR a refacturé à la société CITY LA ROCHE des prestations administratives pour un montant de 4 000€ sur l'exercice 2018.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, elongated loops and strokes, positioned diagonally across the page.